

**LECOINTE Charles**  
**COMMISSAIRE ENQUETEUR**  
**20 Rue Jules César**  
**62200 Boulogne sur mer**

**☎ 03 21 31 73 49**

**06 85 74 63 68**

**E mail charleslecointe0779@orange.fr**

## **DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS**

### **COMMUNE DE WIMILE ET WIMEREUX**

#### **ENQUETE PUBLIQUE**

**Relative à la régularisation administrative des réseaux  
d'assainissement pluvial**

#### **Référence:**

**Sur la proposition de Mr le secrétaire général de la Préfecture du Pas de Calais et de Mr le Directeur Départemental des Territoires de la Mer, et conformément à l'article 1<sup>er</sup> du décret signé en date du 9 Mars 2011 par Mr le Préfet du Pas de Calais, il sera procédé à l'enquête publique précitée.**

## **COMPOSITION DU DOSSIER**

### **II COMPREND :**

◀L'arrêté Préfectoral signé en date du 9 Mars 2011 par Mr le Préfet du Pas de Calais

◀Le dossier de régularisation administrative des réseaux d'assainissement pluvial sur les communes de Wimille et Wimereux rédigé en juin 2010 et le rapport d'annexes réalisé en Mai 2010, l'ensemble établi par le cabinet :

**V2 R, 48 bis route de Desvres 62280 à Saint Martin les Boulogne**

◀L'étude hydraulique, la réalisation des points IBGN réalisée en novembre 2009 par le cabinet :

**ALFA 2, Résidence l'orée du Bois 62360 la Capelle les Boulogne**

◀Deux plans de recollement des réseaux fournis par Veolia sur les communes de Wimille et de Wimereux et un plan de découpage des zones de collecte , l'ensemble réalisé le 27 Octobre 2010

### **Procès verbal des opérations:**

#### **Référence :**

**Préfecture du Pas de Calais**

**Bureau des procédures d'utilité publique DAGE -BPUP -SUP -SB**

-Vu l'arrêté de Mr le Préfet en date du 9 Mars 2011, par l'article 3 Nous :Lecoince Charles avons été désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener une enquête publique relative à la régularisation administrative des réseaux d'assainissement pluvial sur les communes de Wimille et de Wimereux .

## **Régularisation administrative des réseaux d'assainissement pluvial des communes de Wimille et Wimereux**

### **Cadre Légal et Réglementaire:**

Vu le code l'environnement, partie réglementaire, livre II - Titre 1er chapitre 4 notamment les rubriques 2150 et 2230 ; des articles L214-1 & suivants et des articles R214-1 et R214-53;

Vu le code de l'expropriation et notamment les articles R11-4 et R 11-14 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 Avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 8 Janvier 2009 portant nomination de M Pierre de Bousquet de Florian en qualité de Préfet du Pas de Calais (hors classe) ;

Vu l'arrêté du 22 novembre 2010 de Mr le Président du Tribunal Administratif de Lille Fixant la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour l'an 2011 ;

Vu le dossier de demande présenté par les communes de Wimille (1 bis rue de Lozembrune -62126 Wi mille) et de Wimereux (place du roi Albert 1 er- 62930 Wimereux ;

Vu la transmission de Mr le Directeur Départemental des Territoires de la Mer du 31 janvier 2011 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2010-10-149 du 1 er septembre 2010 portant délégation de signature

Par l'article 1 du décret signé par Mr le Préfet du Pas de Calais en date du 09 mars 2011, il sera procédé à une enquête publique **pendant 17 jours consécutifs du 4 Avril au 20 Avril 2011 inclus.**

## ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

Un premier contact téléphonique en date du **21 Mars 2011** avec **Mr Vigneron** responsable des services techniques de la Mairie de Wimereux, puis un **rendez vous le 25 Mars 2011** nous a permis de consulter le dossier pour en faire une étude préalable et poser les questions relatives à l'objet de l'enquête publique.

**Le 28 Mars 2011 nous avons rencontré Mr Hatzig , responsable de l'urbanisme de la commune de Wimille** pour examiner le dossier au même titre que Wimereux, ensemble nous avons relevé sur le site différents points de rejets des eaux pluviales, ceux ci numérotés et matérialisés sont repris:(**Dans les annexes II du rapport.**)

**Un autre rendez-vous le 5 Avril 2011** avec **Mr Jessy Fourcroy** adjoint des services techniques pour effectuer la visite des lieux et constater certains points de rejets d'eaux pluviales repris dans le dossier de régularisation soumis à une procédure administrative de déclaration ,en application du **code de l'environnement au titre des articles L214-1 et suivants et des articles 214 -1 et 214-53 .**

Nous nous sommes rendus au bureau de la police de l'eau quai Gambetta à Boulogne sur mer pour prendre un rendez-vous avec **Mr Gagneux, qui a été fixé au jeudi 14 Avril 2011**, ce qui nous a permis d'étudier leur mission dans ce genre d'enquête et d'analyser leur intervention sur les points de rejets d'assainissement des eaux pluviales.

**Le 28 avril**, nous sommes allés récupérer en Mairie de Wimille les délibérations du conseil municipal prévues à l'article 7 de l'arrêté Préfectoral et le **12 Mai** en Mairie de Wimereux

**Avec Mr Godart** le directeur général des services de Wimille nous avons examiné les dispositions de l'article 6 du même arrêté prévoyant un **mémoire à déposer relatif aux questions soulevées par les intervenants et nous même**; la même démarche a été effectuée à la Mairie de Wimereux avec Mr Fourcroy et Mme Egger des services techniques.

Le **5 Mai 2011** conformément à l'article 6 du même arrêté, nous avons déposé un mémoire en Mairie de Wimille et de Wimereux que nous avons récupéré le **12 Mai 2011 .**

Par ailleurs nous avons vérifié que les certificats d'affichage relatifs à l'enquête étaient bien apposés sur les panneaux appropriés de la commune de Wimereux et de Wimille, nous avons récupéré leurs doubles et réclamé les avis d'enquête publique paraphés par Mrs les Maires des communes .Aucun bulletin spécifique d'information relatif à l'enquête n' a été déposé dans les boîtes aux lettres des habitants .

Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquête cotés et paraphés par mes soins ont été déposés, un en Mairie de Wimille et l'autre en Mairie de Wimereux, **et ce pendant 17 jours consécutifs** et ont permis à toute personne intéressée d'en prendre connaissance aux jours et heures habituelles d'ouverture des bureaux (hors jours fériés et fêtes locales), afin de recueillir et de répondre aux observations présentées par le public.

-Des permanences conformément à l'article 3 de l'arrêté de Mr le Préfet du Pas de Calais ont été assurées aux jours et heures ci après , en sachant que le siège de l'enquête est fixé en Mairie de Wimille .

- ◀ Le Lundi 4 Avril 2011 de 9 H à 12 H en Mairie de Wimille
- ◀ Le Mardi 12 Avril 2011 de 14H30 à 17 h 30 en Mairie de Wimereux
- ◀ Le Mercredi 20 Avril de 14 h30 à 17h50 en Mairie de Wimille

### **PUBLICITE:**

Conformément au courrier du 9 Mars 2011 signé par Mr le Préfet du Pas de Calais l'avis d'enquête a fait l'objet d'une parution les Vendredi 25 Mars et le 8 Avril 2011 dans les Journaux:

La Voix du Nord et Horizon Nord Pas de Calais

## **ETUDE DU DOSSIER**

### **HISTORIQUE URBAINE:**

Les communes de Wimereux et Wimille sont situées sur la Côte d'opale à environ 5 Km de Boulogne sur mer et font partie du Boulonnais et du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale.

La commune de Wimereux est une commune littorale qui se situe à l'embouchure du fleuve le Wimereux dans la mer Manche qui lui a donné son nom.

**La commune de Wimille compte plusieurs monuments classés historiques.**

- La colonne de la Grande Armée de Boulogne (classement arrêté de Mars 1905)
- Le château de Lozembrune (classement arrêté de Mars 1978)
- Le château du Denâcre (classement arrêté de Juin 1978)

### **HYDROGRAPHIE ET HYDROLOGIE**

L'étude réalisée par le cabinet ALFA en novembre 2009 a mis en œuvre une orientation définie par la circulaire DCE2007/22 du 11 Avril 2007 relative à la qualité des 3 cours d'eau basée sur la nature des peuplements d'invertébrés benthiques.

Pour la mise en œuvre du programme de surveillance des cours d'eau et de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE) ces relevés ont été réalisés sur plusieurs stations.

## **Localisation des points de relèvement:**

**6 relevés ont été effectués dans le présent cadre**

- Sur la rivière le Denâcre aux environs de son cours médian
- Sur le ruisseau le Wacquinghen la Ménandelle qui se situe en rive gauche du bassin de la Slack
- Sur la rivière le Wimereux.

Page 6 de la brochure nous avons constaté que des relevés ont été effectués au filet type (Surber).

Ces prélèvements fournissent une image représentative du peuplement d'invertébrés d'une station, mais en séparant la faune des habitats dominants et des habitats marginaux. Pour obtenir un échantillon représentatif de la mosaïque des habitats dominants d'un site ; on réalise 12 prélèvements pour calculer une note IBGN (norme T-90350, AFNOR, 1992 .2004) les 12 prélèvements sont réalisés en 3 groupes de 4 relevés ou 3 bocaux B1, B2;B3, ces traitements ont fait référence aux ouvrages de **Mrs Tachet H.Richoux P. Bournaud M.**

**Des extraits des stations de prélèvement sont classés:(En annexes II du rapport)**

## **TOPOGRAPHIE**

Le territoire étudié dans l'enquête s'étend dans la vallée du fleuve le Wimereux pour les 2/3 Sud des communes et le versant Sud de la vallée du fleuve la Slack pour un 1/3 Nord des communes.

Les pentes des versants de la vallée du Wimereux sont élevées, et atteignent jusqu'à 10% voire très ponctuellement 15 %; les pentes du versant Sud de la vallée la Slack sont un peu moins pentues 5 à 10 %.

La ville de la commune de Wimille est située dans le fond de la vallée du Wimereux à une altitude comprise entre 5 et 10 m IGN 69.

Les quartiers de la trésorerie, de la poterie et du bon secours sont quant à eux situés respectivement à une altitude plus haute, sur les crêtes ou à flanc de versants en moyenne 83 m IGN69, 60 m IGN 69 et 91m IGN 69.

La commune de Wimereux située à l'ouest de la commune de Wimille s'étend quant à elle entre des altitudes:

entre 25 et 30 m IGN 69 pour le centre ville ,54 m IGN 69 pour le quartier Terlincthun, entre 40 et 50 m IGN 69 pour le quartier du baston.

Les dunes de la Slack situées au Nord des communes de Wimereux et Wimille se situent à une altitude comprise entre 20 et 30 m IGN 69.

### **Les communes de Wimereux et Wimille sont à cheval sur 2 bassins versants:**

Le bassin versant du Wimereux au Sud recueillant grossièrement 2/3 des eaux de ruissellement issus du territoire des 2 communes.

Le bassin versant de la Slack au Nord recueillant grossièrement 1/3 des eaux de ruissèlement issues du territoire des 2 communes (quartier nord de Wimereux et Wimille (Aubengue, baston) et la ZI de la trésorerie à Wimille .

**Le bassin versant du Wimereux s'étend sur 70 km<sup>2</sup>**, le fleuve Wimereux (1 ère catégorie piscicole à vocation salmonicole) prend naissance en bordure de la boutonnière du Boulonnais à Colembert vers 112 m IGN 69 d'altitude et se jette dans la Manche 22 km plus loin.

14 communes sont traversées par la rivière le Wimereux et le Honvault. Les bassins versants débouchant ensuite sur la plage pour se jeter à la mer (la Manche).

.Le Wimereux est alimenté par 15 affluents dont le plus important est le ruisseau le Denâcre qui s'écoule sur la commune de Wimille.

**Le Wimereux a la pente la plus importante de la région 5,2 %.**

Les pentes du versant Sud de la vallée la Slack sont un peu moins pentues.

**Le bassin versant de la Slack est d'une superficie de 153 km<sup>2</sup>**, celle ci se jette dans la mer à l'ancien Fort Mahon (Fort Vauban) au Sud de la commune d'Ambleteuse , le fleuve la Slack prend naissance à l'est de la boutonnière du Boulonnais au pied de la falaise crayeuse nommée (Cuesta du Boulonnais) à Hardinghen vers 100m IGN 69 et se jette dans la Manche 19 km plus loin.

Les terrains imperméables impliquent des vitesses d'écoulement élevées d'ou des crues rapides concentration courte 8 à 12 h, surtout en hiver

**Le contrat de rivière du Wimereux avait été signé en 1995 pour 5 ans**, la quasi totalité du contrat a été réalisée:

Aménagement du lit de rivière, protection des berges, plantation d'arbres, création de zones inondables.

Depuis la fin du contrat de rivière l'entretien est poursuivi régulièrement :

Entretien de la plaine d'Houlouve( aménagement en parc) entretien du parc de la Mairie de Wimille , réfection des berges du Wimereux, un contrat a été réalisé avec l'Association Rivages Propres .

## **Le plan de gestion du Wimereux**

### **En 3 parties**

-Un plan d'entretien courant (traitement des embâcles suivi des ligneux avec Rivages Propres

-Un plan de lutte contre les espèces végétales invasives (fauches répétées de la renouée du japon et de la balsamine de l'Himalaya)

-Un plan de restauration qui visera à améliorer la qualité physique du cours d'eau afin de répondre à la directive cadre européenne demandant à tous les états membres d'obtenir le **bon état écologique de leurs cours d'eau d'ici 2015** .

## **EXAMEN DES REGISTRES D'ENQUETE**

S'agissant d'une régularisation administrative des réseaux d'assainissement pluvial, le dossier n'a pas passionné les habitants

### **Commune de Wimereux**

**Aucune visite lors de la permanence du 12 Avril 2011.**

### **Commune de Wimille**

**Aucune visite lors de la permanence du 4 Avril 2011.**

**Permanence du 20 Avril 2011.**

Les représentants de l'association (**France Nature Environnement**) ont déposé un courrier relatif à l'enquête publique

**L'examen du courrier fait apparaitre que de nombreuses remarques sont hors sujet.**

**Toutefois comme le prévoit l'article 6 de l'arrêté signé par Mr le Préfet du Pas de Calais, un mémoire Questions Réponses a été déposé par nos soins en Mairie de Wimereux et de Wimille le 3 Mai 2011.**

### **Analyse des réponses apportées par la Mairie de Wimereux au courrier de l'association.**

Sur le territoire de Wimereux, en ce qui concerne les risques de mouvement de terrain comme en novembre 1999, il est effectué par les services un relevé de trait de côte, ce qui permet de suivre son évolution, en cas d'éboulement un périmètre de sécurité est établi.

Rénovation des réseaux, en cas de non conformité, un délai de 6 mois sera mis en place pour entreprendre les travaux de réparation.

Pour la baignade et le ramassage des coquillages interdits compte tenu de la nouvelle directive européenne, 2 paramètres microbiologiques seront contrôlés **Escherichia Coli et Entérocoques intestinaux.**

**Les plages seront regroupées en 4 classes de qualité:**

- Excellente.
- Bonne.
- Suffisante.
- Insuffisante.



Le premier classement en France est prévu en 2013 par anticipation car la directive ne s'applique qu'en 2015, les analyses utilisées seront donc celles de 2012, 2013, 2014 et 2015.

Depuis 2009, les prélèvements de l'Agence Régionale de Santé montrent des résultats très satisfaisants.

### **Analyse des réponses apportées par les Mairies de Wimille et de Wimereux aux questions formulées par le commissaire enquêteur.**

Les points de rejets constatés par la police de l'eau ne feront pas l'objet d'un additif, ils sont portés à la connaissance dans le dossier établi par l'étude du cabinet V2R.

Le bon état écologique des eaux de baignade pour 2021 et le bon état chimique pour 2027 (relevé page 51 de la brochure) concerne les eaux côtières.

En page 108 de la brochure, l'objectif de bon état chimique et écologique relevé pour les rivières le Wimereux et la Slack en 2015 concerne les eaux de surface

**Il n'y a donc pas de méprise à ce sujet**

Les dégâts constatés lors de la visite des lieux sur les berges de la rivière le Wimereux aux points de rejet 11 et 12 (mentionnés dans le mémoire) ont déjà été réparés à ce jour.

Dans le cadre du programme 2010-2012 du S.I.A.B.W des travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement sont prévus dès septembre 2011.

En ce qui concerne le Plan de Prévention des Risques contre les inondations (**PPRI**), la Mairie a missionné un cabinet de géomètres pour établir un relevé des voiries concernées par l'expansion des crues, pour permettre la mise en place d'un Plan communal de sauvegarde.

Le programme de contrôle des 1700 boîtes de branchements a débuté en avril 2011 pour une durée de 18 mois.

# RAPPORT

## Nature et consistance du projet

L'étude diagnostic du réseau d'assainissement des eaux usées et pluviales faite de 2001 à 2004 par le bureau d'études AMODIAG avait relevé un certain nombre de désordres sur le réseau d'assainissement de cette époque.

Une synthèse des dysfonctionnements relevés a provoqué un programme de travaux pluriannuel pour résoudre ces problèmes, depuis la grande majorité des dysfonctionnements a été résorbée grâce aux travaux entrepris sur le réseau, les travaux d'urgence sont quasi tous faits.

Compte tenu de ces réalisations le dossier a été réalisé à la demande de la Direction Départementale des Territoires de la Mer du Pas de Calais, service de la police de l'eau et des milieux aquatiques. Les pétitionnaires sont les communes de Wimereux et Wimille Maitres d'ouvrages.

**Dans le respect des articles L214-1 & suivants du code de l'environnement et de la nomenclature (Eau) codifiée à l'article R214-1, demandeurs du projet ils ont sollicité une régularisation administrative de leurs réseaux d'assainissement pluvial.**

**L'étude a été confiée au cabinet V2R ingénierie et environnement 48 Bis route de Desvres BP 950 62280 Saint Martin les Boulogne.**

Plus une étude Hydraulique pour la réalisation de points IBGN par le cabinet ALFA ,2 résidence de l'orée du bois 62360 la Capelle les Boulogne.

**Les travaux ont été réalisés en application du code de l'environnement au titre des articles R214-1 et R214-53.**

**Les communes de Wimereux et de Wimille disposent d'un réseau d'assainissement bien développé, sont en grande partie pourvues d'un réseau assainissement séparatif mis à part quelques tronçons d'assainissement de type unitaire.**

**Ces secteurs ont été repris sur les plans fournis par Veolia Eau (agence de Boulogne Sur Mer en 2009).**

Dans le centre ville de Wimille : (quartier Guynemer, rue Raoul Lebeurre ,rue Regnault, rue Louis Blériot)

-Au niveau des habitations situées au Sud de la colonne de la grande armée à Wimille, ce secteur est raccordé sur le réseau collectif de St Martin Boulogne.

Dans quelques rues du centre de Wimereux (rue Jean Moulin, ave François Mitterrand, rue du bon air, rue Jean Bart, rue Cap Ferber ,rue St Maurice ) ,l'ensemble de ce recensement est repris dans la brochure de régularisation .

Les travaux de mise en assainissement séparatif sont encore en cours sur le réseau, avec notamment depuis 2009 la mise en assainissement séparatif de la rue du viaduc, la cité des cheminots, l'impasse du gaz et la rue St Exupéry ,actuellement en assainissement unitaire avec trop plein vers la rivière le Wimereux .

Sur les réseaux d'assainissement des communes de Wimereux et Wimille, on dénombre plusieurs ouvrages repris sur les plans fournis par (Veolia Eau de Boulogne sur mer.)

- 4 micros stations de relèvement du Transvaal
- 2 chambres à sables, Quai de Wimille et Quai Théophile Dobelle
- 2 bassins de rétention à la trésorerie et au nœud d'Houlouve

-1 station d'épuration sur Wimille traitant les effluents des communes de Wimille et Wimereux

- 7 déversoirs d'orages et trop plein sur réseau pluvial
- 4 trop plein le long des quais
- 1 trop plein du poste de refoulement au quai de Wimille
- 1 trop plein du bassin de tamponnement

**En amont de la station d'épuration, que nous avons vérifiée lors de la visite des lieux le 28 Mars 2001 avec Mr Hadzig de l'urbanisme de Wimille**

-4 déversoirs d'orage sur réseau unitaire:

- 1 situé près de la rue Raoul Lebeurre et du collège de Wimille . 1 rue Pilate de rosier
- 1 rue du Fort de Croy vérifié lui aussi lors de la visite des lieux, 1 au square

Nungesser et Coli.

**Les résultats d'investigation sont présentés dans les fiches rejets dans le rapport d'annexe I de mai 2010.**

Une première série au (Fil de l'eau) d'amont vers l'aval le long du fleuve le Wimereux à Wimille et à Wimereux (**planches 1 à35**).

Une deuxième série de rejets inventoriés au (Fil de l'eau) d'amont vers l'aval sur divers fosses et rus sur la commune de Wimille (**planches 36 à46**).

Une troisième série de rejets inventoriés au (Fil de l'eau) d'amont vers l'aval, sur divers fosses et rus sur la commune de Wimereux (**planches 47 à60**);

Certains points constatés lors de la visite des lieux sont repris sur les extraits joints :

(Classés en annexe II du rapport.)

**-Pour cette enquête les différents domaines de compétences pour les réseaux d'assainissement pluvial sont les communes de Wimereux et Wimille .**

Comme nous l'a précisé Mr Gagneux des services de la police de l'eau, un comité de pilotage s'est constitué avec les différents partenaires pour réaliser le projet et confier l'étude au cabinet V2R.

**A noter que les réseaux d'assainissement des eaux usées sont la propriété du syndicat intercommunal du bassin du Wimereux (SIABW).**

**-La station d'épuration, le bassin de stockage associé à celle-ci et les postes de refoulement (poste de relevage du viaduc) sont à la charge de la communauté de communes du Boulonnais (CAB).**

**-L'assainissement Non Collectif est du domaine de compétence du service public d'assainissement non collectif (SPANC) qui est mis en œuvre par le SIABW pour les communes de Wimereux et Wimille, les contrôles étant effectués par le fermier du réseau d'assainissement collectif VEOLIA EAU.**

## CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVES

### POURQUOI UN TEL DOSSIER:

Par une délibération en date du 16 juin 2008 les conseils municipaux de la commune de Wimille et de Wimereux ont créé, conformément à l'article 8 du code des marchés publics un groupement de commandes pour la constitution d'un dossier de régularisation administrative des réseaux de collecte et des rejets pluviaux en milieu naturel. Un opérateur a été désigné pour mener à bien les études et assurer la rédaction du dossier au titre du code de l'environnement.

**Par ailleurs le 13 avril 2011 le conseil municipal en séance publique émet un avis favorable a la demande de régularisation administrative des réseaux de collecte pluviaux en milieu naturel.**

Pour rejeter les eaux pluviales et être sûr de leur transparence, il faut d'abord l'accord de la police de l'eau de la direction territoriale des territoires de la Mer; à ce titre nous avons rencontré Mr Gagneux le 14 Avril pour déterminer leur mission dans ce genre d'enquête un (courrier Email classé en annexe II) corrobore notre démarche.

Le dossier d'enquête décrit les rejets pluviaux existant, il s'agit pour ces ouvrages d'une régularisation administrative; l'ensemble est repris sur le plan de découpage en zones de collecte propre au réseau d'assainissement pluvial ou unitaire ( **paragraphe 70 de la brochure.**) , matérialisé en couleur pour faire apparaître l'incertitude des rejets , les zones marquées en L rouge où l'on soupçonne le mélange des eaux usées et pluviales fait ressortir **que sur 80 points de rejets 21 sont mixtes et méritent d'être contrôlés .**

Les principaux rejets théoriquement pluviaux ont été recensés sur les communes de Wimille et Wimereux directement en front de mer.

Notamment le ruisseau d'Honvault canalisé et le rejet pluvial du lotissement qui sont situés à coté de la station marine en face du fort de Croy .

Pour les secteurs en assainissement collectif, il est prévu une gestion des eaux pluviales à la parcelle avec infiltration en séparatif.

Les communes de Wimereux et Wimille sont concernées par les Atlas des zones inondables de la vallée de Wimereux et la vallée de la Slack.

Les terrains imperméables impliquent des vitesses d'écoulement élevées d'ou des crues rapides concentration courte 8 à 12 h surtout en hiver.

La commune de Wimereux est concernée par un aléa d'inondation faible à sa traversée par la rivière le Wimereux le long des quais et faible aussi à sa traversée au Nord par le fleuve la Slack sans enjeu d'habitat.

La commune de Wimille est concernée par un aléa d'inondation faible à modéré à sa traversée par la rivière le Wimereux.

**Un plan de lutte a été instauré** contre les espèces végétales invasives (fauches répétées de la renouée du japon et de la balsamine de l'Himalaya).

### **Des travaux sont envisagés:**

Pose de clôtures, plantation deripsisylve, abattage de peupliers ; effacement des ouvrages délabrés, aménagement des franchissements (gués, buses) stabilisation des berges.

**De nouvelles mesures sont prises pour limiter le flux des eaux pluviales véhiculé par le réseau de collecte et améliorer sa qualité.**

A défaut de possibilité d'infiltration, les eaux pluviales devront être tamponnées à hauteur de l'événement pluvieux critique de période de retour 100 ans à 2l/s/ha de débit de fuite et traitées avant rejet afin d'atteindre un objectif de bonne qualité du rejet.

**Les surfaces imperméabilisées sur chaque projet d'urbanisation seront limitées à 50 % de la surface totale mise en acquisition, l'emploi de matériaux poreux sera préconisé pour les extérieurs.**

L'emploi de citernes de récupération des eaux de toitures sera préconisé à la parcelle pour l'habitat individuel et pour les aménagements de type habitats collectifs.

**Sur un bilan établi sur 62 principaux rejets théoriquement pluviaux issus du réseau d'assainissement collectif pluvial de Wimille et Wimereux, l'on constate que 27% des principaux rejets théoriquement pluviaux rejettent donc des eaux usées en milieu naturel**

**Un autre bilan établi sur 29 rejets secondaires théoriquement pluviaux issus de réseaux d'assainissements pluviaux isolés ou gérés par un autre maître d'ouvrage permet de constater que 10% des rejets secondaires théoriquement pluviaux rejettent donc des eaux usées au milieu naturel.**

**Une vingtaine de points de rejets non repris sur les planches du dossier ont été recensés par la police de l'eau.**

Pour prévoir un programme de lutte contre la pollution du milieu naturel efficace, une campagne de recherche de mauvais raccordements au réseau pluvial (branchement d'eaux usées seront poursuivies et s'étaleront sur 1700 logements et ce dispositif a déjà été lancé en 2010, perpétré en 2011 et à l'avenir

**(Voir réponses dans le mémoire classé annexes III)**

**Suite à l'étude hydraulique du cabinet ALFA un protocole a été mis en œuvre pour suivre les orientations de la circulaire de la directive Européenne 2007/22 du 11 Avril 2007. Pour améliorer la qualité des eaux superficielles et littorales un programme de surveillance a été mis en place sur une année calendaire des rejets, avec la pose de sonde des niveaux. Un pluviographe automatique enregistreur a été installé pour l'évaluation des débits transités par le trop plein.**

Des incitations de mise en conformité des mauvais branchements seront ensuite entreprises par les communes de Wimereux, Wimille auprès des particuliers concernés.

Cette mesure de remise en conformité des branchements s'étalera sur plusieurs années, au gré des travaux effectués par les particuliers; celle ci permettra de réduire l'apport de bactéries et polluants types d'effluents d'eaux usées au milieu naturel.

Les résultats de ces enquêtes de mauvais branchements permettront de cibler les habitations en défaut et de les inciter à ce mettre en conformité.

Le contrôle de branchement auprès des particuliers leur laissera 1 an environ pour se mettre en conformité avec la loi ; ensuite il y aura une injonction de l'obligation et recours aux poursuites légales.

Ou les travaux seront faits par le domaine public avec paiement réclamé auprès des intéressés.

**Le syndicat intercommunal (SIABW) interviendra en qualité de maître d'ouvrage pour la boîte de branchement et pour les canalisations extérieures au milieu de la chaussée.**

**Dans cette attente, un programme de mesure qualitative sur 15 points de rejets pluviaux concernés de déroulera chaque année en 4 prélèvements jusqu'a que la police de l'eau abroge ce dispositif de surveillance.**

Tous les travaux envisagés dans le plan de gestion de la rivière le Wimereux et le suivi hydraulique, la continuation des travaux du séparatif des eaux pluviales et usées, concourront à l'amélioration de la qualité physique mais également chimique du cours d'eau, ceci pour contribuer à un retour vers une bonne qualité des eaux de baignade au littoral côtier de Wimereux et ses alentours.

**En cas de pollution accidentelle un plan d'alerte sera déclenché.**

Le schéma directeur d'aménagement recherche une bonne compatibilité avec le SDAGE Artois Picardie et le SAGE concernant les fleuves côtiers le Wimereux et la Slack la gestion des eaux ; au niveau du projet l'on constate un état des lieux chimique mauvais (durion) pour ces 2 rivières.

**Il est prévu un bon état chimique et écologique pour les eaux de surface le Wimereux et la Slack en 2015.**

**Les eaux de baignade de Wimereux et d'Ambleteuse étaient de qualité acceptable en 2009, tout comme en 2008, on constate que la qualité des eaux en 2010 est redevenue bonne sur ces 2 sites.**

**De par l'étude hydrologique du cabinet ALFA la qualité des eaux fait ressortir une note IBGN de 10 sur une moyenne de 9 à 12.**

**Le bon état écologique des eaux de baignade est prévu pour 2021 et le bon état chimique en 2027 pour les eaux côtières.**

**(Réponses apportées au mémoire classé Annexe III)**

La nouvelle directive européenne 2006 /7/CE du 15 février 2006 entrera bientôt en application et établit les nouvelles de qualité d'eau de baignade et abroge la directive 76/160/CE.

**Le premier classement interviendra en France en 2013.**

**Cette surveillance accrue des eaux est un atout majeur pour la station balnéaire.**

Les communes de Wimille et de Wimereux en application du code de l'environnement, au titre des articles L214-1 & suivants et des articles R214-1 et R214-53, en partenariat avec les autres Maitres d'ouvrages ont eu raison de solliciter l'enquête publique de régularisation administrative des réseaux d'assainissement pluvial.

Les mesures mises en œuvre par les pétitionnaires pour limiter les impacts du réseau de collecte des eaux pluviales, l'environnement, la continuité du programme des travaux pour la prolongation du réseau d'assainissement séparatif sont bénéfiques

La surveillance accrue de la pollution, le maintien de l'objectif de recherche de la qualité de l'eau de baignade et de surface côtière dans un avenir proche sont l'aboutissement de l'application des nouvelles directives européennes

**La fréquentation de la côte est un atout majeur pour la station** En effet le littoral sauvage est très apprécié dans la région il attire une grosse clientèle : Nordistes, Belges, Anglais, Néerlandais et Allemands.

**La pratique des sports** : (Planche à voile; ski nautique, Skye surf, les bateaux de plaisance, la pêche), la cueillette des moules et coquillages et autres activités maritimes sont très recherchés sur le site.

**Pour ces communes il est impératif d'obtenir un ruban bleu de qualité des eaux** à la fois pour la sante des habitants et pour perpétuer la seule retombée économique apportée par l'afflux touristique.

**Pour le respect des mesures engagées et projetées :**

**Le commissaire enquêteur émet un avis favorable à la régularisation administrative des réseaux d'assainissement pluvial des communes de Wimille et Wimereux.**

**LECOINTE C.**  
Commissaire-Enquêteur

